

ARRETÉ

AR_2023_10

REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNMENT

Le Maire de la commune de CHEVRAINVILLIERS,

Vu la Loi du 2 Mars 1982 modifiée

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-6,

Vu le nouveau code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 22 octobre 1963,

modifié par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article 64 du livre 1^{er} 4^e partie,

Vu la demande du Président du Comité des fêtes du 1er août 2023,

Considérant qu'en raison de la tenue d'un vide grenier le 3 septembre 2023, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1 : à partir du **3 septembre 2023 6h00 jusqu'au 3 septembre 2023 19h00**, le stationnement et la circulation seront modifiées comme suit ;

Article 2 : sur la voie communale n°3, route de l'Orme :

La voie sera barrée et la circulation interdite au niveau du n°35 jusqu'au n°1.

Article 3 : de l'intersection de la RD52 jusqu'au n°35 :

Le stationnement sera autorisé côté pair.

Article 4 : la place de la Mairie :

Sera interdite à la circulation.

Article 5 : sur la RD 98, rue du Gâtinais :

Le stationnement sera autorisé côté pair et interdit côté impair du Cimetière au n°39, et entre le n°1 et le n°4 des 2 côtés de la rue en raison du virage dangereux.

Article 6 : rue de la Montagne :

Le stationnement sera autorisé côté pair et impair.

Article 7 : allée du Parc :

Le stationnement sera interdit de la Mare jusqu'au n°2 et autorisé côté impair.

Article 8 : la signalisation correspondante sera mise en place par les soins de l'organisateur

Article 9 : ampliation du présent arrêté sera affiché sur le lieu de la manifestation et en Mairie, et transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Château-Landon,
- Monsieur le Commandant de la brigade des Sapeurs-Pompiers de Nemours,

– Monsieur le Président du Comité des Fêtes de Chevrainvilliers,

**Le Maire,
Benoit OUDIN**

Le 01/08/2023

Pour extrait certifié conforme